



MAIRIE DE NANTERRE

SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE DU 23 JUIN 2008

C'est en présence de Didier DEBORD, Adjoint au Maire délégué à la gestion de l'espace public et ancien président du conseil de quartier Centre, Hassan HMANI, Adjoint au Maire délégué à l'impulsion de la ville participative, Thérèse NGIMBOUS-BATJOM, conseillère municipale, Nadia ZBIDA, conseillère municipale, qui va assurer la continuité du suivi du Conseil de Quartier du Centre.

Sur les questions posées par des habitants lors du collectif de préparation du conseil de quartier qui s'est tenu le 30 mai dernier, Nadia ZBIDA fait état des éléments recueillis auprès des directions concernées.

☞ Les squares Chanzy et JB Lebon

Suite à la visite effectuée sur les deux sites avec le collectif, Nadia ZBIDA s'est rapprochée de la Direction de l'environnement pour les alerter sur les difficultés constatées dans ces deux jardins et leur demander de faire rapidement une remise à niveau de ces deux espaces en terme de propreté.

Sur la question de la propreté

Actions mises en œuvre :

- Le square Chanzy a été nettoyé la semaine 24 et une équipe a de nouveau été missionnée pour l'entretenir vendredi 20 juin.
- Un nettoyage en profondeur a été effectué dans le square JB Lebon

Sur le coût des réparations liées aux dégradations dans le jardin JB Lebon

→ 2000 € pour la dépose et l'évacuation du jeu brûlé (coût du jeu : 20 000 €)

→ 2500 € en 2007 pour la réparation de la clôture et des bancs vandalisés.

Par ailleurs, il est prévu de remplacer prochainement le jeu brûlé par une structure destinée aux 2/6 ans. La direction de l'environnement est en attente de devis pour la réparation de la clôture vandalisée : soit celle-ci sera réparée à l'identique, soit l'ensemble sera changé pour un modèle plus solide. Ce choix dépendra du coût final.

☞ Le contenu des produits phytosanitaires employés pour les arbres

L'entreprise qui gère le traitement phytosanitaire a un agrément délivré par le ministère de l'agriculture. De plus, les produits employés sont homologués et répondent ainsi à des normes européennes strictes.

☞ Les horaires employés pour l'élagage des arbres et le traitement phytosanitaire

Sur les travaux d'élagage sur voirie, ils s'effectuent sous le couvert d'arrêtés de voirie réglementant la circulation et le stationnement, avec une date pour la durée des travaux. Ils se déroulent ainsi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Sur le traitement phytosanitaire, l'application se fait en soirée car les températures s'y prêtent mieux (produits que l'on ne peut pas pulvériser au dessus d'une température seuil) et pour des raisons pratiques (absence de personnes et de véhicules circulant sur le domaine public).

☞ La sécurisation du boulevard du Couchant

En 2007, un ralentisseur a été installé sur la voie pour réduire la vitesse des véhicules. Le sentiment d'insécurité tient au fait que les trottoirs sont quasiment impraticables en raison de la présence des arbres sur une largeur faible. Il est certain que ce boulevard a besoin d'une

☞ Interventions ou questions des habitants

☛ Eléments de réponse

requalification. Celle-ci entraînera d'ailleurs certainement la suppression d'une rangée d'arbres. Cependant, même si cette requalification est nécessaire, ce projet n'est pas dans les priorités identifiées.

☞ La circulation les jours de marché

La circulation est interdite rue du Marché le dimanche jusqu'à 12h30. Les jours de semaine, l'interdiction pénaliserait les activités de cette rue. Sur l'autre voie, (Castel Marly) l'interdiction aurait des répercussions sur la rue de Chanzy et le boulevard du Sud Est. C'est pourquoi une mesure générale n'est pas envisagée. Quant à mettre en place une mesure modulaire, c'est à dire avec certains droits d'accès, la Ville y a renoncé devant le coût d'un tel dispositif.

Le débat s'engage sur des questions diverses posées par des habitants.

☞ Sur le **jardin JB Lebon**, au delà des problèmes de propreté, de dégradations et de nuisances nocturnes à nouveau soulignés par plusieurs habitants, la solidité de la clôture (en aluminium creux) est contestée.

→ Proposition d'un habitant de la remplacer par une grille plus solide.

→ La question de la fermeture du jardin la nuit est posée par un habitant.

☛ **Le parc sera remis en état. Il est prévu de réparer le mobilier dégradé et de le nettoyer plus régulièrement. La réflexion sur le démarrage de la deuxième tranche ne sera pas engagée tant que ces problèmes ne sont pas réglés.**

☞ Concernant le **square Chanzy**, un habitant alerte le conseil de quartier sur sa fréquentation quotidienne par des personnes alcoolisées, ce qui dissuade les familles de s'y rendre. Des nuisances nocturnes sont signalées.

→ Il pose à son tour la question de la fermeture des jardins la nuit, ce qui, à son sens, constitue une des pistes envisageables pour réguler cette situation. La question du gardiennage des squares est également posée par un habitant.

☞ Signalement de la **dangerosité** d'un **câble d'alimentation électrique** à haute capacité qui pend à quelques mètres du sol du boulevard du Couchant au chantier de la rue du docteur Foucault.

☞ Une habitante du **secteur Joliot-Curie** alerte le conseil de quartier sur des problèmes réguliers rencontrés avec des groupes de jeunes dans la cité depuis plusieurs années. Elle se dit exaspérée, découragée par l'absence d'intervention des pouvoirs publics, alors que ces difficultés sont signalées depuis plusieurs années. « Nous n'avons pas le sentiment de rencontrer les mêmes problèmes que ceux des habitants du quartier du Centre, nous sommes un secteur à part, un secteur délaissé malgré les difficultés auxquelles nous nous confrontons quotidiennement », ajoute-t-elle.

→ Sentiment de ne pas avoir les mêmes **préoccupations** que les habitants du centre-ville, malgré le rattachement administratif de ce secteur à ce quartier.

→ Proposition de l'habitante : mise à disposition par l'OMHLM d'un **site Internet** permettant de faire des réclamations lorsque des incidents se produisent pour améliorer l'efficacité du suivi des difficultés par le bailleur et une meilleure réactivité.

→ Aménager des **locaux** pour les **vélos** dans la cité de l'OMHLM. Développement des pistes cyclables mais déficit constaté en terme de stationnement vélo.

→ Une habitante propose de convier un représentant de l'OMHLM au prochain conseil de quartier.

→ Satisfaite du lieu de la réunion car Agora excentrée pour le secteur Joliot-Curie.

☞ Concernant le **secteur de la gare Nanterre Ville**, un habitant s'interroge sur les **projets** prévus au regard des difficultés qui y existent en terme de propreté et de fonctionnement.

☞ Interventions ou questions des habitants

☛ Eléments de réponse

☛ Une réflexion est effectivement en cours sur le réaménagement du secteur de la gare Nanterre ville. Pour obtenir davantage d'information, il est possible de s'inscrire au conseil de quartier du Chemin de l'Île, secteur de ce projet, en contactant la direction de la vie citoyenne.

☞ Rue des Anciennes Mairies, un habitant signale des sacs poubelles entreposés tout le long de la voie.

☞ Un habitant s'interroge sur les raisons de la suppression de la piste cyclable rue des Venêts, aménagée temporairement suite au sinistre de la place Plainchamp et supprimée un mois plus tard.

☛ Il n'y a jamais eu de piste cyclable dans la rue des Venêts. Dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (PDU), un réaménagement de ce secteur était prévu et notamment la mise en sens unique de la rue des Venêts pour redonner de la place aux piétons et sécuriser la voie. Lors de la réfection de la place Plainchamp, il a été décidé de se saisir de cette remise en état pour réorganiser la circulation du secteur. Ainsi, la réduction de la voie a rapidement été matérialisée à l'aide de barrières. Il ne s'agissait donc pas d'une piste cyclable mais bien d'une matérialisation de la réduction de la voie dans l'attente des travaux à venir.

☞ Un habitant déplore le changement de sens de la rue Rochegude.

☛ Dans le cadre du PDU, les rues de la Ville ont été identifiées et hiérarchisées. Les axes routiers ont été répartis en fonction de leur objet. Il y a des axes de transit qui sont les voies périphériques et les axes secondaires à l'intérieur des quartiers qui n'ont pas vocation à générer du transit mais plutôt à desservir les zones d'habitation. Pour éviter que la rue Rochegude ne supporte plus de transit qu'elle n'en a vocation, son sens a été modifié.

☞ La question de la saturation de la rue du 8 mai 1945 en terme de stationnement est posée, notamment au niveau du consulat d'Algérie.

☛ Le réaménagement prévu dans cette rue vise à réduire la chaussée de manière à ce qu'il ne soit plus possible de se garer en double file. Deux espaces de stationnement seront réservés au consulat, pour les voitures diplomatiques uniquement. Parallèlement, une réflexion est engagée pour proposer aux riverains un parking public souterrain sur ce secteur.

☞ Un habitant signale des carences dans les délais de transmission des informations. Des courriers d'invitation à des manifestations ou réunions diverses parviennent dans les boîtes aux lettres alors que celles-ci ce sont déjà tenues.

Propositions des habitants sur le fonctionnement des conseils de quartier :

☞ Proposition d'une **planification annuelle des conseils de quartier** afin de permettre à toute personne souhaitant s'y investir d'organiser son agenda bien en amont pour y être présent.

☞ Monsieur MATHYS, président de l'association ABERPA, réaffirme son attachement au **fonctionnement du collectif** de préparation du conseil de quartier, instance qui permet d'approfondir les projets et de soumettre des propositions. L'association souhaite par ailleurs être associée à la réflexion sur les **aménagement des pistes cyclables** prévues sur le prochain mandat.

☞ Interventions ou questions des habitants

☛ Eléments de réponse

➤ Eviter d'avoir plusieurs conseils de quartier le même jour. Certains habitants ou élus souhaitent pouvoir participer aux différents débats qui s'organisent sur le territoire de Nanterre. Proposition d'une planification annuelle des réunions publiques qui se tiendront dans les 10 quartiers.

➤ Maintenir les instances existantes (collectif, conseil de quartier) en les dynamisant :

- par un renforcement de l'information
- par des initiatives ponctuelles justifiées par l'actualité ou le contexte du quartier
- par des points d'étapes pour confronter les expériences
- en assurant un fonctionnement continu dans la communication avec les habitants

➤ Mettre en place des temps de rencontres et d'échanges entre deux conseils de quartier sur des problématiques particulières identifiées.

➤ Créer des points d'étapes entre les réunions de conseil de quartier, points d'étapes mis à profit pour élaborer des propositions et préparer les réunions. Ce travail, inter-réunions, pourrait s'appuyer sur des instances tels que groupes de travail ou comité de suivi. Il pourrait être fait en liaison avec les Centres sociaux et culturels et les associations de quartier.

➤ Faire du collectif d'animation du conseil de quartier un lieu permettant, non seulement de fixer l'ordre du jour des conseils de quartier mais aussi de préparer les sujets abordés. Une évaluation peut être envisagée pour valider ou modifier la méthode.

➤ Pour faire fonctionner ces instances, l'information la plus large est un préalable pour permettre une expression et un avis des habitants sur les projets. Cette remarque s'applique au site Internet de la ville qui nécessite, outre des améliorations, une mise à jour régulière, notamment sur la vie des quartiers.

➤ Convier au conseil de quartier les services de la ville ou instances extérieures (bailleurs...) concernés par des préoccupations ponctuellement identifiées.

➤ Définir au préalable une problématique particulière à travailler en conseil de quartier et porter à la connaissance du Conseil Municipal les réflexions collectives qui en découlent.

➤ **Initialement**, le conseil de quartier est un lieu d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie. Il permet une meilleure diffusion et communication vers la population du quartier. **A l'avenir, il est souhaitable que les habitants s'impliquent dans la définition et la conduite des projets. Chaque conseil de quartier évolue en fonction des attentes mais aussi de l'investissement des élus et des habitants.** « *Le conseil de quartier est-il simplement un relais d'information des travaux de l'équipe municipale ou est-ce un lieu dans lequel les habitants ont une assez grande marge de manœuvre pour bâtir avec les politiques ?* » s'interroge un habitant.

Nadia ZBIDA conclut la réunion en informant le conseil de quartier d'une rencontre à venir ouverte à toute personne souhaitant y participer :

→ 25 juin 2008 à 19h à l'AGORA : atelier « conseil de quartier », issu des échanges qui se sont tenus le 11 juin à l'AGORA « Démocratie participative : continuons à construire ensemble ». Enfin, elle remercie les personnes présentes.

➤ Interventions ou questions des habitants

➤ Eléments de réponse